

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Emplacements et Hébergements Locatifs du camping Le Bleu Lavande - 04800 St Martin-de-Brômes
(à lire avant de signer le contrat et d'effectuer une réservation)

➤ RESERVATION

- Toute réservation implique l'acceptation des présentes conditions, du règlement intérieur et des tarifs applicables pour l'année.
- **La réservation n'est prise en considération qu'après réception du contrat de location dûment rempli, signé et accompagné du paiement de l'acompte correspondant à 30% du séjour.** La location ne devient effective qu'après notre confirmation écrite. Le client devra présenter sa confirmation de réservation à l'arrivée.
- Les options sont valables 7 jours ouvrés.
- Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée à un tiers.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux familles ou groupes ne correspondant pas aux indications sur le contrat de réservation ou se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'hébergement ou de l'emplacement.
- Les souhaits particuliers sont à signaler lors de la réservation, mais ne font pas l'objet d'une garantie d'obtention de notre part. Ils sont pris en considération, dans la mesure du possible, et en fonction de nos disponibilités.

➤ EMPLACEMENTS

- Les emplacements sont disponibles à partir de 11h00 et doivent être libérés avant 11h00 le jour du départ.
- Occupation par emplacement : MAXIMUM 6 PERSONNES et pas plus de 3 tentes (ou 2 tentes + 1 caravane).
- **Le solde du séjour est à régler au plus tard la veille de votre départ. Sauf en juillet et août, solde à régler à l'arrivée.**

➤ HEBERGEMENTS LOCATIFS

- La période de location s'étend **du samedi au samedi.** Les arrivées se font de 17h à 19h30, et les départs de 8h à 10h. Hors saison, ces conditions peuvent être discutées, dans la mesure du possible, et en fonction des disponibilités (sous réserve d'acceptation par le camping).
- Occupation par mobil-home : 4 à 8 PERSONNES MAXI. selon le type de location retenu. **Aucune installation supplémentaire n'est autorisée sur les parcelles des hébergements locatifs.**
- Un seul véhicule accepté par emplacement (en cas de 2ème véhicule, celui-ci devra être garé sur le parking à l'entrée).
- **Le solde du séjour est payable intégralement et au plus tard le jour de l'arrivée.**
- **Pensez à apporter vos draps, housses d'oreillers et linge de toilette.**
- Il est **interdit de fumer à l'intérieur** des locations. Les cendriers sont mis à disposition pour les clients désirant **fumer à l'extérieur de l'hébergement.**

➤ CAUTIONS

- A l'arrivée, **deux dépôts de garantie de 200 € (dégâts) + 60 € (ménage)** vous seront demandés, en chèque ou en espèces, pour les hébergements locatifs. Elle vous seront restituées à votre départ si aucune anomalie, dégradations, casse ou perte de matériel n'ont été constatées et après vérification du ménage. La location doit être rendue en parfait état de propreté. Le nettoyage est à la charge du locataire. Si vous le souhaitez, un service nettoyage fin de séjour (vaisselle exclue) vous est proposé lors de la réservation (à préciser sur le contrat ou au plus tard le jour de votre arrivée).
- **Inventaire d'entrée** : ménage et inventaire réalisés avant votre arrivée. A vérifier à votre arrivée. Il appartient au locataire de signaler à la réception le jour même ou le lendemain matin de son arrivée au plus tard, tout dysfonctionnement, dégradation, ou absence de matériel figurant à l'inventaire.
- **Inventaire de sortie** : prendre rendez-vous 24h avant votre départ.
- **En cas de départ en dehors des horaires d'ouvertures de la réception, l'état des lieux et l'inventaire sont effectués après votre départ par le gérant ou son représentant. Les dépôts de garantie seront restitués dans les 10 jours par courrier après déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement, de remplacement de matériel figurant à l'inventaire, ou de ménage.**

➤ ANNULATION DU SEJOUR

- Toute annulation devra être justifiée et obligatoirement notifiée par écrit dès que vous avez connaissance de l'événement, la date de la poste faisant foi (message téléphonique non admis). Dans tous les cas, il vous sera retenu, ou vous restera à régler :
 - Les frais de dossier et l'assurance annulation (si souscrite), et à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Un montant égal à 30% du séjour, si vous annulez **plus de 30 jours** avant la date prévue d'arrivée,
- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez **moins de 30 jours** avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

➤ ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION DU SEJOUR (facultative mais fortement conseillée)

- Si vous l'avez souscrite, celle-ci se chargera du remboursement des sommes versées (hors frais de dossier et d'assurance) dans la limite des conditions fixées par l'assurance. *(Voir les Garanties de l'Assurance sur notre site internet).*
 - ATTENTION : Pour que la garantie annulation soit valide, elle doit être souscrite et payée dans son intégralité simultanément lors de la réservation du séjour.
 - Les frais de dossier et de l'assurance annulation ne sont en aucun cas remboursables.
- ## ➤ DESISTEMENT SUR LE SITE : Les périodes réservées et non utilisées resteront facturées.

➤ RETARD A L'ARRIVEE

- En cas de retard à l'arrivée, l'emplacement ou la location redevient disponible, en l'absence de message écrit (courrier ou mail) 24h après la date d'arrivée prévue sur le contrat. La totalité du séjour sera exigée.
- Aucune réduction de prix ou remboursement ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

➤ CIRCULATION / STATIONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité et d'environnement, **un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement loué**, compris dans le prix forfaitaire. Le deuxième véhicule est payant, au prix public affiché, et doit stationner sur le parking à l'entrée du camping.
- Aucun véhicule n'est autorisé à circuler dans l'enceinte du camping **entre 23 h et 6h.**

- **ANIMAUX** : Seuls les animaux domestiques sont autorisés et doivent répondre à de bonnes conditions d'hygiène. Leur carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits. **Un seul animal par mobil-home et 2 maximum par emplacement.** Ils doivent être **tenus en laisse en permanence (y compris sur les emplacements) et sortis du camp pour leurs besoins.** Dans les mobil homes, un seul animal de petite taille et de poids inférieur à 15kg est accepté. L'animal n'est pas autorisé à dormir sur les banquettes ou sur les lits, ni sur les couvertures fournies à la clientèle. Le propriétaire doit prévoir un panier ou tout autre moyen de couchage. Du reste, ils ne doivent en aucun cas rester seuls dans la location ou dans un véhicule, une caravane, une tente, ou sur l'emplacement, même enfermés, ou attachés à un arbre. Attention, l'accès et l'usage des sanitaires leur est formellement interdit.

- **VISITEURS / INVITES** : Les clients recevant des invités doivent obligatoirement les signaler à la réception et présenter leur pièce d'identité. Ils sont autorisés (jusqu'à 23h maximum) sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Au delà d'1 heure de présence sur le camping, ils devront régler leur droit de visite, dans la mesure où ils ont accès aux prestations et/ou aux installations du terrain. Les véhicules des visiteurs ne sont pas autorisés à rentrer et à circuler dans le camping et doivent être laissés à l'extérieur du camp.

- **REGLEMENT INTERIEUR** : Tous les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et disponible sur simple demande. Il concerne l'hygiène, les animaux, les responsabilités, le bruit (silence entre 23h et 6h), la circulation, le stationnement, la vitesse (10 km/h). La Direction n'est pas responsable des objets perdus ou volés au camping. Les résidents gardent la responsabilité de leur installation (fermeture des portes et fenêtres pendant leur absence).

PROPRETE : Les places doivent être tenues propres, le dépôt d'ordures et de bouteilles est interdit en dehors des containers prévus à cet effet à l'entrée du camping.

ASSURANCE : Il appartient au client de s'assurer pour couvrir les accidents ou incidents relevant de sa responsabilité civile. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, conditions météorologiques...

LITIGE : En cas de litige, les tribunaux de Digne-les-Bains sont seuls compétents.

**TOUT FEU, BARBECUES SONT STRICTEMENT INTERDITS.
Seuls les barbecues collectifs mis à disposition sont tolérés.**